Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261005-CM20260701D3-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro :
CM20260701D3

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 26 juin 2026

PRÉSENTS : MM./MMES Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Anthony MOUSSARD, Brigitte JOUANNO, Aurélie REJAULT, Guillaume TANGUY

EXCUSÉS :
Jean-Michel HUET donne procuration à Mme Laure LIZANO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane ROUAULT

Objet : Gestion des biens et des bâtiments communaux - 2 rue Daniau : avancement travaux et avenants

Le conseil municipal prend connaissance du devis en plus-value de l'entreprise RIVIERE. Il concerne le drainage partiel du pied de façade donnant sur la placette. Le montant de ce dernier s'élève à 8 219,25 € HT soit 9 863,10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS : 14**
- **VOTANTS : 15**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 14**
- **Majorité absolue : 8**
- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**

Le conseil municipal :

- **APPROUVE le devis de l'entreprise RIVIERE pour un montant de 8 219,25 € HT soit 9 863,10 € TTC.**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer la proposition.**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)